



Hommage à **Joël BRIAIS**

Nombreux étaient venus, ses collègues, ses amis pour l'accompagner dans son dernier « convoyage ». Nos colonies de vacances sont bien tristes. Merci encore, à Joël BRIAIS pour toutes ces heures passées auprès des enfants. La CMCAS, ses élus et son personnel assurent sa famille de toute leurs amitiés.

Information BAFA

Le conseil d'administration de la CMCAS a opté, sur proposition de la commission « Encadrement et formation socio-éducative » d'ouvrir la formation BAFA aux jeunes âgés de 17 ans au 1er février de l'année en cours.

Notre organisme recherche une responsabilisation plus précoce des jeunes, comme le permet la réglementation Jeunesse et Sport.

La CMAS Melun s'engage dans ce processus et propose aux intéressés par cette formation d'adresser un courrier et un curriculum vitae, en juin 2008 à la CMCAS.

Adresses utiles

Centre national de Santé CCAS

4 avenue Richerand - 75010 Paris tel : 01.40.03.38.17

Centre dentaire mutualiste Groupe FMP

1 allée Nicéphore Niepce 77200 Torcy 1 rue de la brasserie Grüber 77000 Melun

Centre d'examens de santé de la C.C.A.S.

Melun: 12, rue Guy Baudoin

tel: 01 60 56 52 90

Meaux : Zone Industrielle Nord − 3, rue Jehan de Brie

tel: 01 60 09 25 38

Paris: 5 rue de la Durance - 75593 Paris Cedex 12

tel: 01.53.67.35.02

Réseau Solidaire

Coupon Réponse Réseau Solidaire C.M.C.A.S de MELUN

Nom:
Prénom
Adresse
Code Postal
Ville
Oui, je souhaite participer à une réunion d'information.
Oui je suis intéressé(e) pour être bénévole au sein du
réseau Solidaire de la C.M.C.A.S.
reseau Bolidane de la C.IVI.C.I.I.B.
Voulez vous être acteur dans une autre action Solidaire
comme celle des convoyages.
comme cene des convoyages.
Nous vous remercions pour toute l'attention que vous avez
portée à remplir ce Coupon-réponse.
portee a rempin de Coupon reponse.
Fait à
Le

A partir du constat qu'il est aujourd'hui plus difficile de rester en contact avec nos collègues, notamment les plus âgés et les plus isolés, des réseaux solidaires se mettent en place partout en France, dans les CMCAS.

La solidarité, valeur fondatrice de nos Activités Sociales, fil conducteur de toutes nos actions, nous conduit à réfléchir à comment créer les conditions d'une disponibilité plus grande.

Comment être plus à l'écoute ?

Comment renouer les liens?

Comment créer une chaîne d'aide de proximité ?...

La création d'un réseau de bénévoles est une des réponses à ces situations d'isolement, d'exclusion, à tous les risques de la vie en général.

Notre CMCAS complétant le travail déjà effectué par la Commission Santé Solidarité et les agents de la CMCAS depuis plus de trois ans, souhaite le renforcer et mieux le faire vivre.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous vous faisons un nouvel appel. Si vous êtes intéressés, veuillez retourner ce **coupon réponse** soit par l'intermédiaire de votre S.L.V soit directement à votre C.M.C.A.S. soit en vous faisant connaître auprès de la CMCAS au <u>01.64.41.53.73</u> / <u>79.</u>

Votre envie de solidarité pourra être complétée par une formation avec IFOREP

Nous vous disons donc à très bientôt...

Signature





Le printemps est là et les vacances d'été approchent à grands pas, comment ne pas envier ce moment tant désirer de repos familial bien mérité. Il faut dire que

le début d'année 2008 a été particulièrement mouvementé, entre les annonces controversées et les mea-culpa de notre cher Président les Français ont toujours beaucoup de mal à finir les fins de mois et se posent les mêmes questions sur leur devenir.

Il y a 62 ans, la nationalisation du gaz et de l'électricité devenait effective suite à un vote serré à l'Assemblée Nationale, nationalisation qui coïncidait avec le statut national du personnel. « Que reste-il de ces beaux jours ». Pas grand-chose à en croire la déconvenue de la population qui constate à ces dépens que privatisation rime avec complications et additions.

L'annonce d'une nouvelle augmentation du gaz de 5.5% qui constituerait « une nouvelle ponction sur le pouvoir d'achat des ménages » aide, une fois de plus, la concurrence à s'installer et à rassurer les actionnaires en vue du projet de fusion avec SUEZ.

Le projet de loi en cours sur la réforme de la « sécu » n'annonce rien de bon pour notre protection sociale. Les différents rapports et les déclarations de la ministre de la Santé sur la création des Agences Régionales de Santé confirment que ce projet s'inscrit bien dans la seule la logique purement comptable qui guide cette réforme, présentée comme historique. Ce projet est porteur de graves menaces pour notre système de santé. Sans parler du rapport « Larcher » sur l'hôpital qui s'inscrit, de la même manière, dans une logique drastique des coûts, que va t-il rester des valeurs de solidarité qui permettaient à chacun de se soigner en fonction des ses besoins et de payer en fonction de ses moyens ??

Nos activités sociales et de santé proposent, dans ce contexte, d'autres choix. Ceux qui ont toujours conduit les décisions parfois difficiles mais responsables. C'est le cas de la CAMIEG qui après une année de fonctionnement ne voit toujours pas la sortie du tunnel car trop de famille sont dans l'attente d'un règlement de leur situation mais à qui la faute ? à qui les véritables responsabilités ? (un dossier dans ce journal).

De nouvelles offres de séjours et de nouvelles tarifications ont vu le jour cette année pour répondre encore mieux à vos attentes. Bien sûr tout n'est pas parfait mais l'ambition affichée est là, concrétisée par des actes, des décisions. Qui pourrait le reprocher aux représentants du personnel que nous sommes ?

La CMCAS aussi se met au diapason de l'évolution des structures en modifiant son organisation pour mieux répondre à sa politique de proximité et de renforcement du lien social (voir article).

Non ! notre volonté d'aboutir sur tous les projets, ne sera pas menacée par l'unique critère de gestion car notre responsabilité est de rendre des comptes à chaque agent sur les choix réalisés et les décisions prises pour qu'il mesure avec nous les évolutions sur ses activités sociales et de santé, qu'il critique, qu'il s'exprime qu'il décide.

Renforcer la démocratie sociale aujourd'hui est un enjeu, chacun doit en prendre conscience!

Patrick GUILLOT Président de la CMCAS de MELUN patrick.guillot@asmeg.org

SOMMATRE

VIE DEVOTRE CMCAS
Hommage à Joël BRIAIS2
Information BAFA2
Adresses utiles 2
Réseau Solidaire
La nouvelle organisation de la
CMCAS du 774
Informations CAMIEG5-6-7
Rapport Larcher8-9
MUTUELLE IIII
Informations MUTIEG16-17-18-19
ACTIVITÉS CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE
Agenda des activités21
Programme de la saison JAZZ22-23
Venue du Père Noël à
Savigny le Temple24
Don Camillo - SLV 324
« Le moulin de Dannemois »24
C.O.S.E.G25
Coseg ABYSS club25
Section Karting du COSEG Melun25
Connaissez-vous le Club VTT BTT25
Marche Et Rêve26
Informations Coseg ABYSS CLUB27
TROPHEE ANDROS28
Week-end ski à Morillon28
Journée à Londres28
COMMISSION ARTS & LOISIRS29
L'Armada 2008 à Rouen29
Arbre de Nöel 200830
Soirée festive à SERMAIZE31
Festival d'énergies SOULAC 200832
restival d'ellergies 300LAC 200032
SOLIDARITÉ PRÉVENTION
Dossier allergies10-11-12-13
journée d'information sur la maladie
d'Alzheimer14-15
Vos assurances et vous20

Directeur de la publication :
Patrick Guillot
Rédacteur en chef :
Thierry Cabanero
N° ISNN 1620-2880
Réalisation et impression :
Imprimerie Rivet Presse-Edition,
Limoges



La nouvelle organisation de la CMCAS du 77

Avec la mise en place de CAMIEG au niveau national, nous ne traitons plus les feuilles de maladie dans les CMCAS. Celles-ci continuent de transiter par les SLV et la CMCAS, mais sont directement acheminées à la CAMIEG.

Malgré les difficultés d'aujourd'hui, nous assurons quand même l'accompagnement pour aider les agents et leur famille à régler leurs problèmes avec le régime (CAMIEG). Cette centralisation du traitement des dossiers maladie a conduit le Comité de coordination des CMCAS à proposer une nouvelle organisation axée principalement sur les activités, dans l'attente d'une convention de partenariat avec la CAMIEG pour l'accueil dans les SLV.

Trois pôles d'activités professionnelles sont définis :

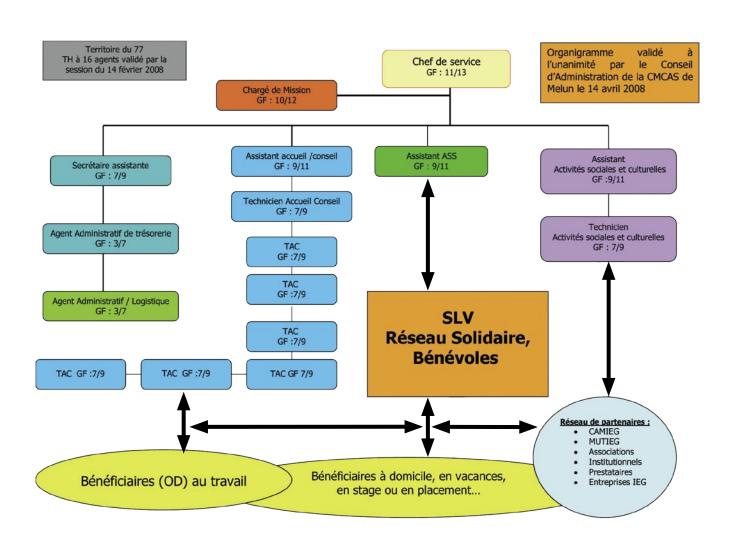
- 1. L'accueil
- 2. L'action sanitaire et sociale
- 3. Les activités culturelles et de loisirs

L'accueil reste un domaine privilégié pour renforcer notre objectif premier qui est le lien social de proximité et toutes les questions de solidarité concernant les agents.

Le Conseil d'administration du 14 avril 2008 de la CMCAS de Melun a validé à l'unanimité les principes suivants :

- L'organisation sur la région lle de France d'une CMCAS par département, (8 CMCAS)
- Le rattachement de tous les agents travaillant sur la Seine et Marne (environ 4000 bénéficiaires de plus)
- Un organigramme à 16 agents présenté ci-dessous (validé à 13 agents dans l'immédiat)

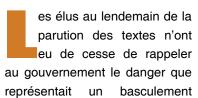
Patrick GUILLOT Président de la CMCAS de MELUN



Informations CAMIEG

Après une année de fonctionnement à marche forcée, la CAMIEG ne peut supporter

l'ensemble des tâches techniques confiées dans l'article 23 modifié.



trop rapide de la gestion technique des CMCAS vers la CAMIEG. Les élus ont proposé un transfert progressif (CMCAS par CMCAS) pour apprécier et mesurer l'ampleur du travail à réaliser dans ce changement de gestion historique et ainsi permettre une fluidité entre les différents organismes concernés (CPAM de Nanterre, CMCAS, CAMIEG).

Le gouvernement n'a rien voulu entendre et s'est entêté à vouloir transférer sans délais, avec les risques de difficultés que cela engendrait.

Le constat est criant et malgré nos interventions répétées, et les efforts des personnels de la CAMIEG qu'il faut souligner, la situation reste difficile.



La CMCAS de Melun avec les SLV ont mis tout en œuvre pour vous accompagner dans vos démarches, l'e-mail du Président de la CMCAS est

disponible pour les questions, un dossier à transmettre, il se chargera personnellement de faire suivre votre dossier aux personnes intéressées directement à la caisse.

Le gouvernement nous a conduit dans le mur !! il doit prendre ses responsabilités, les agents et leurs familles perdent patience et nous les comprenons.

Cette situation est subie de plein fouet par les assurés sociaux, les SLV et les CMCAS qui ne peuvent accepter plus longtemps ces déboires.

En effet, nous constatons au quotidien des difficultés à tous les étages :

- Les dossiers les plus lourds, et donc les plus complexes à traiter, enregistrent des retards conséquents.
- A cela se rajoutent des anomalies importantes sur :
- les ouvertures de droits
- des remises de tiers payant par des professionnels de santé
- des départs de séjours jeunes à l'étranger par défaut d'attestation européenne de Santé



A cela se rajoute, une impossibilité de joindre les services de la Caisse par les assurés et surtout les CMCAS, pour ne citer que ces quelques exemples.

Mais tout cela implique des problèmes qui retombent sur les CMCAS et les SLV :

- Des encombrements téléphoniques permanents avec à la clef aucune réponse possible.
- La sur-fréquentation des accueils de proximité fonctionnelle et politique sur tout le territoire.
- Du temps consacré à l'ouverture de fiches problèmes,
 à la recherche d'infos, voire d'attente de réponses.
 (Comme exemple : une CMCAS a recensé le temps sur 16 semaines et comptabilise plus de

Pour cela, les administrateurs devant ce constat demandent :

560 heures.

- 1. La mise en place de tous les moyens nécessaires humains et matériels efficaces.
- 2. Un vrai fonctionnement de la ligne téléphonique dédiée aux CMCAS et

leurs SLV, lien privilégié et indispensable pour répondre aux attentes des bénéficiaires.

La boite MAIL dédiée aux CMCAS doit vivre et permettre un traitement des dossiers sous 48 heures.

- 3. D'assurer une transmission d'informations urgentes et régulières ciblées aux CMCAS
- 4. D'utiliser du personnel des CMCAS prédestiné aux antennes dans les régions
- 5. De mettre en place une convention de partenariat avec les CMCAS pour régulariser leur travail de soutien depuis quelques mois.

Pour cela, les Administrateurs demandent à la CAMIEG de prendre ses responsabilités, et les mesures nécessaires pour sortir les assurés sociaux de cette situation difficile et de plus en plus insupportable.

Au Conseil d'Administration du 17 avril dernier :

○ Améliorations des prestations enfin!

Au Conseil d'Administration de la CAMIEG du 21 février dernier, les élus avaient quitté la séance face à l'attitude déplorable des tutelles sur les améliorations de 3,7 millions €, tant attendues par des dizaines de milliers de bénéficiaires, pourtant négociés avec les employeurs.

Pour rappel, une première étape de 4,3 M€ au 1^{er} avril 2007, assujettie à un passage de cotisation des actifs de 2,28 % à 2,36 % est effective et une seconde à hauteur de 3,7 M€ était prévue au 1^{er} octobre 2007 avec un alignement du taux de cotisation des inactifs sur celui des

actifs.

Notre revendication porte toujours sur à minima 20 millions € au regard des économies de gestion réalisées suite à la centralisation du régime.

La Direction de la Sécurité Sociale s'y était opposée, alors qu'un engagement avait été pris le 7

décembre dernier «ce n'était qu'une affaire de temps» disait le ministère du budget.

Un mépris de la négociation collective.

Mais tout cela implique

des problèmes qui

retombent sur les

CMCAS et les SLV

Les pouvoirs publics condamnaient ainsi, à la double peine les 550 000 bénéficiaires, en retardant les améliorations des remboursements.

Une affaire de temps, c'est pour les électriciens et gaziers, 7 mois à attendre les améliorations en optique, dentaire et auditif qui auraient diminué quelque peu leur reste à charge (pour rappel 100 millions d'euros)

Par l'intervention des salariés actifs, inactifs et leurs représentants, le décret et l'arrêté auront effet au 1er mai 2008, date symbolique des luttes pour le monde salarié.

Les augmentations prendront donc la forme d'une hausse de remboursement des actes et frais *des prothèses dentaires et d'orthopédie dento-faciale* de 305 à 320 % du TRSS.

Le pourcentage de remboursement des frais relevant des appareils électroniques correcteurs de surdité passe de 550 à 585 % du TRSS.

Pour les plus de 18 ans et plus, le forfait pour les frais de l'optique médicale passe de 30€ à 40 €, le pourcentage de 705 % reste inchangé.

Un décret portera le taux des cotisations des agents en inactivité et pensionnés de tous ordres de 2,28 à 2,36 %.

○ Situation des services et plan de secours

Les administrateurs ont rappelé leurs exigences, à savoir la prise de mesures transitoires, urgentes et efficaces par la Direction de la CAMIEG pour que les bénéficiaires retrouvent rapidement un service correct :

- → la mise en place de moyens humains supplémentaires pour résorber le traitement des dossiers en retard ;
- → le renforcement du n° de téléphone dédié aux CMCAS, avec les SLV, indispensable pour répondre aux bénéficiaires qui n'ont pas d'autre solution que de se rendre en proximité pour trouver un interlocuteur ;
- → la transmission d'une information urgente et régulière aux assurés et aux professionnels de santé ;
- → la mise en place d'une convention de partenariat.

 Les administrateurs ont enjoint les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités et de soutenir la Direction de la CAMIEG pour lui donner tous les moyens à la résolution des problèmes.

Les administrateurs ont indiqué le travail conséquent des CMCAS dans la réussite de la CAMIEG, qui lui, n'est pas sous-estimé.

○ Situation des antennes et calendrier

Le Directeur a fait un état des lieux du recrutement. 56 pré entretiens sur 60 candidatures ont été réalisés à ce jour. 40 agents devront confirmer leur intention à la publication réservée des postes (étape 2 : juillet, étape 3 : octobre) ; nombre d'entre eux vont rejoindre le siège pour renforcer les équipes en place. Le calendrier modifié ultérieurement apportera deux antennes en phase 3 à intégrer la phase 2 et inversement.

Les élus ont demandé un tableau de bord (lieux, effectifs, production...) et ont appelé leurs exigences à voir œuvrer les antennes CAMIEG sur les missions d'accueil en région tant sur le plan de la prévention que sur la gestion du risque.

Les administrateurs ont vivement souhaité que les CMCAS soient informées au plus tôt du recrutement des personnels recrutés par la CAMIEG.

Projet de partenariat sur l'accueil de proximité

Les élus CGT ont validé, seuls, le projet de partenariat entre la CAMIEG et les CMCAS et les SLV en rappelant son engagement sur le rôle des SLV et des CMCAS.

Les administrateurs CGT ont insisté sur le fait que les CMCAS et SLV assumaient toujours, dans la période, ce rôle d'accueil si important auprès des bénéficiaires et ce, malgré les difficultés du moment.

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté de renforcer notre accueil en confiant aux CMCAS et SLV des missions d'informations et de renseignements confirmés par les employeurs (courrier du 6 juillet 2007 UFE/UNEMIG).

La CFDT et la CFE CGC ont voté contre. FO et la CFTC se sont abstenus sur ce partenariat qui conforte les CMCAS et les SLV, lien social de proximité entre les bénéficiaires et le régime.

La CAMIEG doit rapidement devenir l'outil de référence au service de la prévention et de la santé et des agents et de leur famille !!!

Patrick GUILLOT Président de la CMCAS de MELUN



Rapport Larcher: un hôpital...des cliniques privées

3.7

C'est le nombre de lits

d'hospitalisation pour 1000

habitants en France.

II était de 5.2 en 1990



Le 17 avril dernier, Nicolas Sarkozy présentait les contours de sa réforme de l'Hôpital inspirée du rapport larcher. Une loi serait présentée au parlement à l'automne. Les mesures préconisées dans ce rapport dessinent une vaste recomposition de l'ensemble du système avec comme postulat bien caché un trop grand nombre d'hôpitaux et un objectif non avoué la rentabilité financière. Avec les franchises médicales, ce projet scellerait une vision « atlantiste » de la santé, un renforcement du privé.

Quelques repères pour mieux comprendre et agir.

Selon le professeur GRIMALDI de la Pitié –Salpêtrière,

« l'hôpital ne subit depuis vingt ans que des attaques. La première, c'est la réduction du nombre de médecins que l'on forme, de 8500 à 2500 par an. Certaines spécialités sont en pénurie comme l'ophtalmo ou la chirurgie générale d'autant que l'autorisation des

dépassements d'honoraires a conduit à une fuite des médecins vers le secteur privé. La deuxième attaque est la manière dont ont été appliquée les 35 heures conduisant à une pénurie d'infirmières. La troisième attaque sournoise : la tarification à l'activité (T2A détermine le budget de

l'hôpital). La vérité c'est que la T2A a été faite pour mesurer une activité technique standardisée sur une pathologie peu grave telle qu'en réalisent les cliniques privées. Cela ne prend pas en compte les activités non programmées (urgences) plus coûteuses. Le résultat de cette politique délibérée tient en trois chiffres : augmentation de 9% d'activités pour les cliniques privées, versement de 420 millions d'euros aux actionnaires de la générale de santé et entrée en masse de fonds d'investissements notamment américains et 800 millions d'euros de déficit pour les l'hôpitaux ».

Le rapport Larcher demande de centrer la mission de l'hôpital en soumettant l'idée que l'hôpital en fait trop. Pour le docteur Isabelle Lorand en charge des questions de santé dans un parti de gauche, « les malades ne sont pas des organes, des maladies aiguës ou chroniques,

mais des personnes qui attendent une prise en charge globale. Autant dire qu'une conception tayloriste n'a rien à voir avec une conception humaniste de ma médecine. Quant à la répartition entre soins aigus et chroniques, quoi de plus aigu que la chirurgie dont le transfert au privé est massif. En dix ans,

nous sommes passés de 70% d'interventions réalisées dans le public à 80% dans le privé. En fait, le rapport Larcher est une répartition rentable-couteux, le premier terme pour le privé et le second pour le public ».

Pour la coordination nationale des hôpitaux et maternité de proximité « il faut arrêter de dire que la France compte trop de sites hospitaliers. De 1990 à 2005, le nombre de lits pour 1 000 habitants est passé de 5.2 à 3.7, alors qu'il est de 5.1 à 3.9 pour les pays de l'OCDE. De 1992 à 2001, 343 établissements ont fermé. Michel

Anthony, président de l'association déplore « que sous couvert de propositions qui se veulent démocratiques et rationnelles, le rapport Larcher amplifie la dégradation et la disparition des sites territoriaux de proximité ». Même inquiétude du côté de l'Association des Petites villes de France « Notre crainte, c'est de voir se profiler une volonté de maîtrise drastique des dépenses au détriment des usagers ».

Dites docteur c'est grave une CHT.

Il s'agit sur la base des territoires de santé (entre 127 et 267) arrêtée dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire (SROS) de mettre en place des rapprochements des hôpitaux publics sous la forme de Communauté hospitalières de Territoires. Ce serait une nouvelle

catégorie d'établissements publics avec une direction commune, une « taille critique », un plateau technique (réanimation, soins intensifs en cardio, unité neuro vasculaire si possible), la gestion des ressources humaines, des médecins, des cadres, des programmes d'investissements. Ce CHT se créerait sous le principe

du volontariat, un volontariat obligé puisque les aides à l'investissement seraient uniquement attribuées aux CHT.

Pour Jean-Luc GIBELIN, directeur de l'hôpital du Puy en Velay, « cette proposition permettrait de passer d'un peu plus de 1200 hôpitaux publics à 300. Elle conduirait à une reprise en main par le pouvoir central de la gestion des établissements hospitaliers ». Pourquoi, car comme le souligne le professeur Grimaldi « beaucoup de directeurs sont très attachés au service public. Et avec cette proposition les directeurs pourraient venir du privé. »

Si l'Association des Petites Villes de France plaide pour le développement de coopérations entre établissements de santé, elle prévient « il ne faut pas que ces regroupements se traduisent par la restructuration ni la fermeture de petits établissements ».

Quant au professeur Grimaldi, il met trois conditions à la création de CHT « Premièrement, l'éloignement ne doit pas menacer la sécurité. Deuxièmement, il n'est pas acceptable qu'il y ait des endroits où il y ait des monopoles de cliniques privés avec dépassements d'honoraires. On ne demande pas un quota de soins en secteur 1 comme le préconise le rapport mais un droit d'accès à une santé de qualité sans dépassements d'honoraires. Troisième condition : ces communautés hospitalières de territoires ne doivent pas avoir comme

but de réduire les coûts »

80C'est en pourcentage
le nombre des interventions
réalisées
par le secteur privé

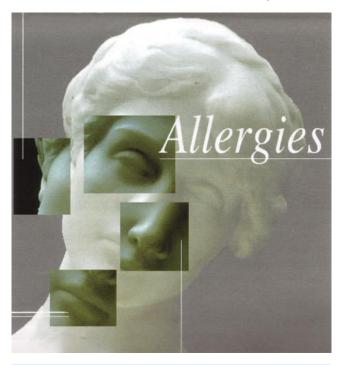
En conclusion, ce nouveau rapport semble bien être une nouvelle remise en cause du public en faveur du privé. Avec en toile de fond le fameux adage sarkosien sur l'individualisation des risques. Pourtant, la santé nécessite une autre approche socialisée et solidaire, avec

comme objectif une santé de qualité accessible à tous. Les moyens existent à commencer par le paiement des dettes de l'Etat à la sécurité Sociale et la taxation de la finance. Des solutions qui demandent un autre rapport... de force celui-là.

Cet article a été réalisé à partir de l'intégralité du discours du Président de la république du 17 avril et de différents articles de presse écrite.

Thierry CABANERO Chef de Service de la CMCAS de MELUN

Vol d'hirondelles : sacre du printemps. Saison des amours, des cœurs enflammés,



mais aussi des allergies et des mouchoirs en papier.

Depuis une génération, le nombre de personnes touchées par une ou des allergies respiratoires ne cesse de grandir. Même si le facteur héréditaire joue un rôle important, les spécialistes accusent l'environnement de plus en plus aseptisé dans lequel nous vivons, l'abus de produits d'entretien, de parfums artificiels...

Plus nous exposerons nos enfants aux allergènes, plus nous augmentons les allergies. Autant prendre des précautions dès la naissance et leur préparer ainsi un grand retour au naturel! Ces allergies respiratoires sont souvent dues à une réaction exagérée de l'organisme vis à vis de l'environnement.

Globalement les Allergènes ont comme raisons connues :

1) les Pollens,

Le pollen, cette semence produite par les étamines des fleurs qui après une sélection (espèce végétale particulière) et conditionné sous forme de pelotes séchées vendues telles quelles ou en poudre et qui dans ce cas là peut nous être bénéfique, peut aussi par ses multiples corpuscules microscopiques, former une poussière facilement emportée par le vent. Cette fine poussière est à l'origine de la rhinite allergique saisonnière.



Toutes les espèces végétales (qui produisent des fleurs, si petites soient-elles) produisent du pollen.



Conséquences, symptômes

Malheureusement bien connu, le fameux rhume des foins qui survient lorsque les niveaux de pollen sont élevés, empoisonne la vie d'un grand nombre d'entre nous.

Fait inquiétant, le nombre de victimes a été multiplié par quatre depuis trente ans !

Il est causé par une allergie au pollen provenant des arbres, du gazon ou des mauvaises herbes. On l'appelle aussi parfois comme cité précédemment, rhinite allergique (inflammation de la paroi des voies nasales).

Les symptômes sont souvent matérialisés par un écoulement nasal ainsi que des rougeurs et souvent une démangeaison des yeux. On peut aussi observer des démangeaisons de la peau, une gorge sèche et une respiration sifflante. De plus, les symptômes s'aggravent lorsque la quantité de pollen dans l'air est à son maximum.

Prévention, traitement

Le rhume des foins léger et intermittent peut être traité par des médicaments appelés antihistaminiques. Par contre, dans le cas de symptômes persistants ou d'une maladie plus grave, on doit utiliser des corticostéroïdes anti-inflammatoires qui sont souvent présentés sous forme de vaporisateur nasal.

D'autres thérapies parallèles semblent apporter des résultats mais nous ne nous permettrons pas d'entrer dans ce débat sachant qu'il existe de nombreuses allergies.

Pour information, la pollution extérieure ne serait pas responsable de l'augmentation des allergies mais pourrait être un facteur déclenchant. A ce jour aucune étude n'a pu

formellement mettre en évidence une corrélation pollution atmosphérique et allergie. Seul serait évoqué la modification des grains de certains pollens qui seraient ainsi rendus plus allergisants.

2) Les Acariens,

Les acariens, ces animaux microscopiques de la classe des arthropodes, qui trouvent à notre insu, refuge dans les milieux chauds



et humides comme la literie, les tapis, les fauteuils, les peluches... On en retrouve des millions à la maison toute l'année, mais leur reproduction est accélérée en mars/avril et en octobre/novembre

Conséquences,

Pour la plupart d'entre nous, cela est sans conséquence, en revanche, chez les personnes sensibilisées aux acariens, peuvent apparaître, rhinite ou allergie asthmatique.

Prévention,

Il est essentiel de bien aménager son habitation en cas d'allergie Les principales mesures consistent à bannir les refuges, cités précédemment.

L'essentiel centre de préoccupation qu'est la chambre, doit tout particulièrement retenir notre attention. Les acariens affectionnent ce lieu car la douce chaleur du lit et la transpiration du dormeur sont des conditions idéales pour leur reproduction.

Les acariens se nourrissent d'ailleurs des squames humaines, cheveux, poils, débris d'ongles. Il est donc important de recouvrir le matelas d'une housse anti-acariens de qualité médicale et laver toute la literie tous les 15 jours au minimum à 60°C. Sachez aussi que des produits acaricides sous forme de spray vous permettront d'en diminuer le nombre.

Mais n'oublions pas que notre bon vieux lit étant réparateur, mérite bien un peu de notre attention, surtout quand notre santé en dépend.

3) les Moisissures,

Ces micro-organismes sont des agents pathogènes importants. notre mode de vie évoluant, nous multiplions sans le savoir des conditions favorable à leurs développements.

Exemple, nous avons tendance à calfeutrer nos logements et produisons ainsi davantage d'humidité par un défaut d'aération ou de ventilation.

Nous produisons aussi une importante quantité d'humidité, par la cuisson des aliments, les bains ou la lessive...

La mauvaise étanchéité d'une façade, le mauvais choix d'un matériau, lors d'une rénovation ou construction, etc....



Autant de facteurs, permettant le développement de ces moisissures sur une grande variété de supports.



Ces conditions favorables en température et surtout en humidité ne peuvent qu'augmenter leurs proliférations.

Leurs conséquences sur la santé.

Lorsque les moisissures se développent de façon importante des spores fongiques se disséminent dans l'air de la maison, ainsi que des mycotoxines et d'autres composés organiques volatiles.

Des pathologies liées aux moisissures peuvent se manifester à la suite de leur inhalation répétée.

Sachez qu'une moisissure peut être toxique, allergisante, irritante, immunodépressive, et entraîner suivant les cas, toux et difficultés respiratoires, une apparition de l'asthme, irritation des muqueuses, des yeux, du nez et gorge, réactions cutanées, troubles nerveux, hépatiques, rénaux, digestifs.

Prévention, traitement,

Sachant que nous passons beaucoup de temps (environ 60%) à l'intérieur des maisons, bureaux ou autres bâtiments, Ce chiffre est même dépassé lorsqu'il s'agit d'enfants, de femmes enceintes, de personnes âgées ou de malades

chroniques,. comment faire pour diminuer, supprimer ces moisissures à l'intérieur de l'habitat ? Rechercher avant toute chose la cause de cette humidité.

Nous pouvons diminuer le taux d'humidité en prenant certaines mesures comme :

Revoir le système d'aération et/ou de ventilation du logement, chauffer en hiver le logement de manière homogène, pour éviter la formation d'un pont thermique: condensation provoquée par le fait que l'humidité intérieure va se fixer par petites gouttelettes sur la paroi la plus froide du logement

Dans le cas d'une infiltration en façade, il est nécessaire de faire réimperméabiliser les façades.

Pour éviter la prolifération des moisissures à son domicile, il est indispensable de procéder à leur nettoyage à l'aide d'eau de javel diluée (1 pour 20) et de trouver des solutions au problème d'humidité

Dans le cas d'un dégât des eaux, débarrasser des articles moisis ou endommagés par la moisissure. Les effets comme les matelas, tapis ou fauteuils qui ont déjà été mouillés ou entreposés dans des conditions humides doivent être jetés.

Ne pas utiliser les produits dits « anti-moisissures » vendus dans le commerce, qui émettent parfois des composés organiques volatils toxiques

Limiter le nombre de vos plantes dans la maison, car la terre favorise la dispersion des spores de moisissures et les proscrire dans tous les cas dans les chambres, évitez d'utiliser des bac à réserve d'eau

Surveillez le taux d'humidité du logement, si notre région seine et marnaise est agréable à vivre en été, elle à aussi un indice hygrométrique supérieur à 50% en d'autres saisons. Si vous êtes titulaire d'une

climatisation (dont l'une des propriétés est d'assécher l'air), dépoussiérer et nettoyer le système (y compris ceux des automobiles) Les filtres peuvent être lavés avec une solution détergente neutre puis correctement séchés avant d'être replacés. Pour celles qui sont plus sophistiquées, n'hésitez pas appeler un professionnel sachant que d'autres maladies importantes peuvent être contractées

Evitez les aquariums et si vous le pouvez, de faire sécher du linge dans votre logement.

Préférer les revêtements lisses (sols, murs et plafonds) aux revêtements fibreux

Dans tous les cas adoptez des mesures préventives comme :

Aérez au moins 2 fois par jour (15 minutes) même en cas de mauvais temps, pour assurer un bon renouvellement de l'air intérieur, ne bouchez pas les entrées d'air et nettoyer régulièrement les aérations et ventilations du logement.

4) les poils d'animaux domestiques



notre compagnons depuis la nuit des temps, nos animaux à quatre pattes nous apportent beaucoup de réconfort. Mais il arrive également qu'ils soient à l'origine de manifestations allergiques respiratoires. Les enfants sont le plus



souvent touchés. L'allergie n'est pas immédiate, mais peut apparaître plusieurs mois ou années après l'arrivée de l'animal dans le foyer.

Les chats sont les plus souvent en cause, mais d'autres peuvent être coupables comme : chiens, lapins, cochons d'Inde, rats, oiseaux.

Exemple, en présence d'un chat, vos yeux se mettent à pleurer, deviennent rouge, votre nez à couler, une toux, un essoufflement peuvent apparaître et, parfois vous pouvez déclencher une crise d'asthme.

Vous êtes donc allergique!

Sachez que même sans la présence de ce dernier, le contact avec la substance allergisante peut se faire via des vêtements, des coussins, les lits, etc. Les allergies peuvent persister longtemps après le départ de l'animal. Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les poils

qui sont responsables des problèmes allergiques mais les allergènes qui se situent au niveau de la peau des félins.

Comment les limiter?

Faut-il pour autant prévenir les allergies ou l'asthme des enfants en interdisant la venue d'un chat à la maison? Non une découverte plaiderait en sa faveur. Selon des chercheurs, les enfants qui vivent en sa présence pourraient développer des anticorps et bénéficier ainsi d'un effet protecteur, d'une immunité contre l'asthme.

Un niveau d'exposition élevé peut soit engendrer un effet protecteur soit représenter un facteur de risque. D'autres facteurs interviennent : génétiques, environnementaux, etc. Vous n'éliminerez donc pas forcément le risque d'asthme chez votre enfant en éloignant votre matou.

EN CONCLUSION

Nos conditions de vie ayant beaucoup évolué en peu de temps, notre organisme désorienté, développe davantage d'allergies. «L'épidémie» allergique n'est pourtant pas une fatalité et elle devrait pouvoir être enrayée avec un peu de bon sens, en :

Identifiant les allergènes responsables pour les exclure de votre environnement, reconnaître le plus tôt possible les premiers signes de l'allergie pour la traiter rapidement (sans cesse enrhumé, toussotements, sifflements), adopter une bonne hygiène de vie, un bon mode de vie (par l'alimentation, le sport, ...) et en dernier ressort, allez voir un allergologue pour vous faire désensibiliser, cette solution apportant de très bons résultats.

P. Mieville Responsable de la séction A.S.M.

N° vert de l'Association Asthme et Allergies

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

0800 19 20 21

Comprendre une allergie c'est déjà la traiter.





Journée d'information sur la maladie Alzheimer

le 12 avril 2008 à BOIS LE ROI

La solidarité comme aide à la mémoire

Le Conseil d'Administration de la CMCAS de Melun a décidé d'organiser une journée d'information sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. La commission santé solidarité et son réseau solidaire ont programmé cette journée d'informations/débats le 12 avril 2008 à Sermaize. Pour laisser la plus grande place au débat, il a été décidé de limiter le nombre d'intervenants.

La population ciblée par l'invitation de la CMCAS était les ouvrants droits de 45 à 100 ans. Cette journée a rassemblé 110 participants.

Les principaux invités ont été :

M. Alain SOLIVERES, Président de l'association ALZHEIMER 77,

Mme ABECASSIS, directrice du Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologique (CLIC), de Fontainebleau,

Mme MONOTOLLI, Directrice de l'ACEP « Les Fontaines » à Roissy en Brie.



La maladie d'Alzheimer a été découverte par le Dr Aloïs Alzheimer en 1906.

Le Président de la CMCAS, Patrick Guillot, a ouvert les travaux de la journée.

M. SOLIVERES nous a présenté l'Association Nationale et celle de Seine et Marne, avec ses 20 bénévoles. En 2008, c'est 860 000 malades connus, sans compter ceux qui souffrent des 20 maladies apparentées à celle d'Alzheimer.

Quelques chiffres pour illustrer l'évolution: 6% de la population seront atteints, 1 personne sur 20 à 65 ans, 1 sur 5 à 80 ans, 1 sur 2 à 90 ans, sans oublier les malades qui contractent la maladie jeunes (avant 65 ans).





A ce jour, il faut un diagnostic le plus tôt possible pour ralentir la progression de la maladie. Les médecins traitants sont sensibilisés et recevront prochainement du Ministère

de la Santé un questionnaire leur permettant une première évaluation, et si nécessaire dirigeront leur patient vers les consultations mémoire, neurologie...

La recherche progresse, mais à ce jour, il n'existe qu'un médicament permettant seulement de ralentir la dégénérescence des cellules du cerveau. Au delà de cette recherche, il est indispensable de soulager l'aidant (la famille, le conjoint du malade) pour permettre le maintien à domicile du malade et en même temps ralentir la progression de la maladie.

Dans ce but, les maisons de retraite, les hôpitaux ouvrent des accueils de jour.

Mme MONOTOLLI a présenté cette possibilité. Cette

structure permet au malade de réapprendre les gestes de la vie courante, se laver, s'habiller, se brosser les dents...

Des gestes qui disparaissent

avec l'évolution de la maladie. Cet accueil de 9h30 à 16h30 permet à l'aidant de se reposer, se soigner, tout simplement de souffler quelques heures.

Le financement de ces accueils reste difficile malgré les promesses de notre gouvernement. Le transport des malades de leur domicile à la structure d'accueil n'est pas pris du tout en charge.

Mme ABECASSIS nous a présenté les principales missions du CLIC, qui sont :

- accueil, information, orientation du malade,
- facilitation des démarches administratives,
- fédération des acteurs locaux.

Le CLIC met en place les aides aux personnes et a le suivi de leur efficacité. Il existe depuis 2001.

Un numéro vert : 0800 853 700.

La Seine et Marne verra bientôt la création de son 5^{ème} CLIC à Nemours, ce qui veut dire que le territoire de la Seine et Marne sera couvert à 50%.

Un projet de séjour entre la CMCAS de Melun et l'Association France Alzheimer 77 devrait voir le jour avant la fin de l'année. Il permettra aux professionnels de cette association de prendre en charge les malades pendant que la CMCAS proposera des activités, ou sorties, aux aidants.

La CCAS propose également un séjour sur 2 semaines mais il est préférable d'avoir effectué le séjour de proximité avant.

Le compte rendu complet de cette journée sera à votre disposition dans quelques semaines dans votre SLV.

Après déjeuner, l'après midi a été consacré au débat.

D. Collet Responsable assistant QMR



Mais quel était déjà le prénom du Dr ALZHEIMER ?...
Où sont mes clefs de voiture ?

Dormez tranquille, ces oublis sont fréquents et non un symptôme de la maladie...

Merci à tous les intervenants.







Surcomplémentaire de 3ème niveau des I.E.G

Vous avez été nombreux à répondre à nos journées d'information sur la MUTIEG, pour les bénéficiaires qui non pu être présent, les principales questions, interrogations.

Quelles pièces devez vous fournir pour une Adhésion

- Le bulletin d'adhésion, après avoir pris soin de renseigner toutes les rubriques demandées. Les parties sur fond bleu seront complétées par la M.U.T.I.E.G.
- La photocopie de l'attestation de la carte vitale ou à défaut, celle de la carte de Sécurité Sociale, N'omettez pas aussi de joindre le chèque correspondant à la cotisation du mois d'inscription, libellé, à l'ordre de MUTIEG,
- L'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB (Bancaire) ou d'un RIP (Postal) ou d'un RICE (Caisse Epargne). Vous devrez aussi fournir la preuve de la couverture par la CAMIEG pour les ayants droit et/ou d'une mutuelle d'un niveau équivalent, avec le barème de prestations, pour chaque membre de la famille.
- Le certificat de radiation si vous êtes déjà titulaire d'une autre surcomplémentaire.
- Pour la garantie <u>Socle uniquement</u>, l'attestation carte Activ pour ceux qui l'auront déjà reçue ou l'attestation papier que vous délivrera votre SLV ou C.M.C.A.S, sur laquelles apparaîtra votre coefficient social.

Faites parvenir tous ces documents par voie postale à :

MUTIEG Adhésions – CCASinfos 5 Place Tristan Bernard 75017 PARIS

Date d'effet d'une première Adhésion.

La M.U.T.I.E.G par sa volonté d'être proche de vos préoccupations a donc conçu quatre garanties principales :

Socle, Souplesse, Equilibre et Confort.

La date d'effet de l'adhésion sera le premier jour du mois en cours si le dossier complet parvient à la mutuelle avant le 10 du mois considéré ; dans le cas contraire, la date d'effet sera le premier jour du mois suivant.

C'est en fonction de cette date que, selon la nature des prestations, sera évaluée l'ouverture de vos droits avec selon le cas une période de carence

Cette période de carence lors d'une première adhésion n'existe pas pour l'option Socle.

Mais pour les autres garanties, **Souplesse**, **Equilibre et Confort** (toujours dans le cas d'une première adhésion), si vous n'êtes pas déjà titulaire d'une autre surcomplémentaire, **il vous faudra cotiser**:

- pendant 3 mois après la date d'effet de l'adhésion pour bénéficier des soins liés à l'hospitalisation médicale, ou chirurgicale ainsi que pour la chirurgie correctrice de l'oeil ;
- pendant 6 mois pour les prothèses dentaires, les implants dentaires, les couronnes, sur implants, les couronnes et stellites provisoires, l'orthodontie, la parodontologie, les prothèses auditives, l'orthopédie, les orthèses et prothèses médicales et les véhicules et prestations spécifiques pour les personnes en situation de handicap;

Pendant 12 mois pour les prestations de cure thermale et les séjours en établissement sanitaire

Pour les autres prestations non citées, la date de prise d'effet sera celle de l'adhésion.





Pour les nouveaux embauchés

• Si vous êtes nouvel embauché vous bénéficierez de l'ouverture des droits dès la date d'adhésion quelle que soit l'option choisie.

Paiement lors de l'adhésion et Prélèvement mensuel des Cotisations.

- Paiement par chèque lors de l'adhésion.
- Ensuite les prélèvements mensuels seront automatiques et auront lieu le 10 de chaque mois, pour le mois en cours.

Vous êtes déjà mutualiste et voulez adhérer à la M.U.T.I.E.G.

- Si vous venez d'une autre «surcomplémentaire» (pour les affiliés à la CAMIEG ou mutualistes) ou d'une autre mutuelle (pour les non affiliés à la CAMIEG), vous bénéficierez, quelle que soit l'option choisie, de l'ouverture des droits aux prestations dès la date d'effet de l'adhésion. La condition sera que le certificat de radiation de votre ancienne mutuelle, date de moins de 3 mois. Joignez ce certificat délivré par votre ancienne mutuelle précisant les personnes qui en étaient bénéficiaires ainsi que les risques couverts.
- Si vous étiez adhérent d'une surcomplémentaire affiliée à la FMF, celle-ci acceptera votre radiation sur simple envoi d'une **lettre de radiation** à son adresse.

Ci après un modèle de lettre acceptée par la Mutuelle Familiale

Nom : Prénom : N° d'adhérent : Monsieur le Directeur,

Comme suite à l'organisation nouvelle de la protection sociale dans les industries électriques et gazières, le vous remercie d'enregistrer ma résiliation à compter du 01 / 2008

je vous remercie d'enregistrer ma résiliation à compter du 01 / ____ / 2008. Cette décision ne met bien évidemment pas en cause la qualité des services de votre mutuelle.

Pour les autres mutuelles, méfiez vous de vos contrats, il est plus prudent de les contacter pour connaître la démarche à suivre, (date de radiation, envoi de la demande par lettre recommandée ...).

Pour ceux qui ont Internet, vous pouvez Télécharger,

- Le bulletin d'adhésion, l'autorisation de prélèvement automatique
- Pour la garantie Socle uniquement l'attestation papier de coefficient social qui sera à valider par votre S.L.V ou C.M.C.A.S).

Pour cela tapez :









Pour les autres n'ayant pas Internet, n'hésitez pas et composez le :

01 58 05 10 40

Vous aurez rapidement en ligne une personne compétente qui répondra rapidement à vos interrogations

Cette mutuelle intervient donc en troisième niveau pour les agents, leurs conjoints et leurs enfants, ayants droit de la CAMIEG.

Si vous n'êtes pas agent des Industries Electriques et Gazières, la MUTIEG vous propose des prestations réservées aux Extérieurs n'hésitez pas à les contacter

En résumé, <u>l'adhésion à la M.U.T.I.E.G est volontaire et facultative</u> mais, nous ne pouvons aujourd'hui que vous conseiller d'adhérer à cette surcomplémentaire de troisième

niveau qui par son partenariat (partenaires reconnus, F.N.M.F, F.M.F, U.M.C, Novalis, M.G), renforçant ainsi les liens entre le régime des électriciens et gaziers et la mutualité, et sans oublier son côté solidaire (par ses options ouverts à toutes les entreprises de la branche, aux agents Actifs et Inactifs et leur famille, avec selon l'option des cotisation basée sur les revenus).

Espérant avoir répondu à une partie de vos questions et pour satisfaire une demande unanime, que j'ai ressenti lors de mes passages dans vos S.L.V, ci-dessous quelques exemples qui je l'espère, vous apporteront une meilleure compréhension sur les prestations que vous pourrez bénéficier, selon l'option que vous retiendrez.

Dernière Minute:

A ce jour, il faut savoir que les négociations sur le 3ème niveau ont été suspendues par les employeurs

Exemple, cas d'une consultation de Généraliste remboursée (au 01/04/2008) par la Sécurité Sociale au tarif de 22,00€ et pour laquelle vous auriez payé un montant de 50,00€

Acte	C.A.M.I.E.G (SS + Mut)	Socle	Souplesse	Equilibre	Confort
Consultation	70% + 50% = 120% du tarif SS	80% du tarif SS	50% du tarif SS	70% du tarif SS	140% du tarif SS
Remboursement	22 € x 120% = 26.40 €	22 € x 80 % = 17,60 €	22 € x 50 % = 11,00 €	22 € x 70 % = 15,40 €	22 € x 140 % = 30,80 €
		Total remboursement Option Socle 26,40 € + 17,60 € = 44 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement Option Souplesse 26,40 € + 11,00 € = 37,40 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement Option Equilibre 26.40 + 15,40 = 41,80 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement Option Confort 26.40 + 30,80 = 57,20 € remboursement à concurrence du montant payé soit pour ce cas : 50,00€







Exemple, cas d'une Prothèse dentaire, codifiée SPR 50 (couronne) remboursée (au 01/04/2008) par la Sécurité Sociale, au tarif de : 2,15 € x 50 = 107,50 € et pour laquelle vous auriez payé un montant de 600,00€

Acte	C.A.M.I.E.G (SS + Mut)	Socle	Souplesse	Equilibre	Confort
SPR 50	70% + 235% = 305% du tarif SS	175% du tarif SS	100% du tarif SS	140% du tarif SS	210% du tarif SS
Remboursement	107,50 € x 305% = 327,88 €	107,50 € x 175% = 188,12 €	107.50 € x 100% = 107,50€	107,50 € x 140% = 150,50 €	107,50 € x 210 % = 225,75 €
		Total remboursement Option Socle 327,88 € + 188,12 € = 516,00 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement Option Souplesse 327,88 € + 107,50 € = 435,38 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement Option Equilibre 327,88 € + 150,50 € = 478,38 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement Option Confort 327,88 € + 225,75 € = 553,63 € remboursement à concurrence du montant payé

Exemple, cas d'une **première paire de lunette + monture** d'un montant Sécurité Sociale de base de 19,32 € (pour deux verres : 8,24 € x 2 + une monture 2,84 €) avec une dioptrie inférieur à 8 et pour laquelle vous auriez payé la somme de **500,00** € .

Acte	C.A.M.I.E.G (SS + Mut)	Socle	Souplesse	Equilibre	Confort
Verres et/ou monture SS, acceptées par la SS y compris adaptation : 1ère paire par an	65% + 640% = 705% du tarif SS + un forfait de 30,00 €	Forfait de 200,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €	Forfait de 210,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €	Forfait de 210,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €	Forfait de 310,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €
Exemple de remboursement pour un tarif S.S de : 19,32 €	19,32 € x 705% = 136,21 € + 30,00 € = 166,21 €	136,21 € + 30,00 € + 200,00 € = 366,21 €	136,21 € + 30,00 € + 210,00 € = 376,21€	136,21 € + 30,00 € + 210,00 € = 376,21€	136,21 € + 30,00 € + 310,00 € = 476,21€
		Total remboursement avec Option Socle = 366,21 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement avec Option Souplesse = 376,21 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement avec Option Equilibre = 376,21 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement avec Option Confort = 476,21 € remboursement à concurrence du montant payé

Cas d'une deuxième paires dans l'année avec le même tarif de base Sécurité Sociale

Acte	C.A.M.I.E.G (SS + Mut)	Socle	Souplesse	Equilibre	Confort
Verres et/ou monture SS, acceptées par la SS y compris adaptation : 2ème paire par an	65% + 640% = 705% du tarif SS + un forfait de 30,00 €	Forfait de 80,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €	Forfait de 105,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €	Forfait de 105,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €	Forfait de 160,00 € en plus du tarif SS et du forfait de 30,00 €
Exemple de remboursement pour un tarif S.S de : 19,32 €	19,32 € x 705% = 136,21 € + 30,00 € = 166,21 €	166,21 € + 80,00 € = 246,21 €	166,21 € + 105,00 € = 271,21€	166,21 € + 105,00 € = 271,21€	166,21 € + 160,00 € = 326,21€
		Total remboursement avec Option Socle = 246,21 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement avec Option Souplesse = 271,21 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement avec Option Equilib re = 271,21 € remboursement à concurrence du montant payé	Total remboursement avec Option Confo rt = 326,21 € remboursement à concurrence du montant payé

P. Mieville Responsable ASM

Vos assurances et vous

Depuis le 1er janvier 2008 de nouvelles prestations d'assistance

enrichissent les contrats dépendance et obsèques!

Contrat dépendance

Pour les adhérents au contrat dépendance, deux services adaptés à la prévention de la perte d'autonomie et de la mémoire sont accessibles à tout moment :

- Le bilan prévention autonomie est réalisé avec les équipes pluridisciplinaires (assistantes sociales, psychologues cliniciens, médecins, ...) de Fil assistance International lors d'entretiens téléphoniques. Selon les besoins identifiés, des services peuvent être proposés: envois de fiches d'informations spécifiques, évaluation de l'aménagement du domicile, mise en relation avec un spécialiste de l'habitat, proposition d'un système de téléassistance et l'accompagnement pour réaliser le(s) dossier(s) de demande d'aides financières.

- Le bilan prévention mémoire est réalisé dans les mêmes conditions que le bilan prévention autonomie. Si le résultat de l'évaluation est significatif, la personne est orientée vers son médecin traitant afin de l'inscrire dans une filière de soins spécialisée (évaluation des fonctions cognitives, orientation vers les structures proposant une stimulation cognitive, écoute et soutien des aidants).

Et un service accessible en cas de dépendance partielle :

- Le service « soutien de la mémoire » : en cas de dépendance partielle reconnue et de vieillissement normal de la mémoire, l'adhérent peut bénéficier d'un programme d'entraînement de la mémoire et d'un accompagnement personnalisé. Le programme basé sur la réalisation d'exercices de stimulation de la mémoire dure 6 mois.

Quant au contrat obsèques, les adhérents ont accès dès l'adhésion au service d'écoute psychologique et d'aide avec la mise à disposition des courriers types à destination des organismes administratifs.

Vous trouverez l'ensemble des documents assurances sur la base intranet CCAS rubrique assurances.

Pour bénéficier de ces nouveaux services, les adhérents doivent contacter Fil assistance au numéro de téléphone indigo 0820 366 084

(0.12 euros TTC/min) du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Merci de diffuser cette information aux personnels en charge des questions assurances.

Service Assurances

Garantie obsèques

Vous voulez laisser à vos proches un capital pour régler vos frais d'obsèques. Avec le contrat obsèques vous choisissez :

- Le montant de votre capital
- · Votre ou vos bénéficiaires

Qui peut adhérer et jusqu'à quel âge?

Ce contrat est ouvert aux agents, à leur conjoint, concubin ou co-signataire d'un pacs, et aux ascendants de l'agent et de son conjoint, à condition qu'ils soient âgés de plus de 18 ans et de moins de 80 ans (date anniversaire).

La cotisation est fixée en fonction de l'âge de l'adhérent à la souscription et du montant du capital qu'il aura choisi parmi les trois niveaux proposés :

Les atouts du contrat

- Il s'agit d'un contrat de type viager dont les conditions sont garanties à vie, sous réserve du paiement des cotisations
- Une revalorisation conjointe du capital et de la cotisation permet d'actualiser la valeur du capital versé
- Il n'y a pas de formalités médicales à la souscription
- Vous avez le choix entre 3 niveaux de capital : 1500 €, 3000 € ou 4500 €
- Vous désignez le ou les bénéficiaires chargés de régler vos frais d'obsèques
- Vos cotisations sont prélevées trimestriellement ou mensuellement (si le montant mensuel est supérieur à 10 €)
- Vous bénéficiez ainsi que votre famille de l'aide d'une assistance (renseignements administratifs ou juridiques, mise à disposition de courriers types destinés aux organismes administratifs, écoute psychologique,

rapatriement du corps)

Délai d'attente

Le contrat est soumis à un délai d'attente d'un an en cas de décès par maladie. Il n'y a pas de délai d'attente, si le décès est dû à un accident garanti.

Modalités de souscription

Les adhésions peuvent être effectuées :

- soit auprès de votre CMCAS
- soit en envoyant directement le bulletin d'adhésion que vous aurez édité, au gestionnaire administratif du contrat.

Service Assurances

L'agenda des activites





COMMISSIONS

Arts et loisirs:

Sortie femmes agents:

visite du Marais et cabaret spectacle "Artishow" : le 22 mai 2008

journée dans l'Aube :

Armada à Rouen

Salon de peinture Salon de l'Artisanat

Réveillon

Jeunes agents:

Rencontre SOULAC

Jeunesse:

Acrobranche **Futoroscope**

Arbre de Noël

Sport:

Challenge CMCAS de karting

Pensionnés:

Sortie à prix coutant Séjour Pléaux

le 29 mai 2008

le 13 juillet 2008 le 27 septembre 2008 du 18 au 25 octobre 2008

les 15 et 16 novembre 2008

31/12/08

les 14 et 15 juin 2008

le 18 mai 2008 du 28 au 30 juin 2008

le 14 décembre 2008

le 30/05/08

le 20 mai 2008 du 8 au 15 juin 2008

SLV

SLV 1:

Les enfants de la Terre. Opération Vaux-le-Vicomte Gad Elmalech et salon de peinture

le 31/05/08 le 14/09/08 le 23/10/08

SLV 3 ·

4 jours en Alsace

le 15 au 18 mai 2008

SLV 4:

5 jours en Auvergne

du 19 au 23 mai 2008

SLV 5:

Nigloland Week-end Futuroscope

le 27/04/08 le 21/06/08

SLV 7:

Château de la Loire et Zoo de Beauval le 2 et 3 mai 2008 Week-end à Nigloland

le 24/05/08

EVENEMENTS

Festival de JAZZ à Samois

du 26 au 29 juin 2008

A Villeneuve St Denis

Inauguration JAZZ GEVREY - CHAMBERTIN JAZZ MANOUCHE MUZ'NOUCH GADJOLOGIE PILS-SCHNAPS

le 25 juin 2008 le 4 juillet 2008 les 18 et 25 juillet 2008 le ler août 2008 le 22 août 2008 le 30 août 2008

A Bois le Roi

JAZZ BAND HOT CLUB CORSE

le 11 juillet 2008 le 20 août 2008

Programme de la saison JAZZ

Inauguration de la saison JAZZ

SAX AND FUN et JAZZ MANOUCHE

Petite formation composée de jeunes musiciens, quartet et de saxophones.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

Basé sur la reprise de standards de Jazz, Swing, Blues, Rock de variété Américaines et Françaises + quelques nouveautés...

Repas à 5€*

FESTIVAL DE JAZZ à SAMOIS

Dans le cadre du séjour C.C.A.S., nous vous proposons la possibilité d'obtenir des places payantes (prix des places non connu à ce jour) pour assister au festival de SAMOIS sur SEINE.

Inscription avant le 15/06/08 à la C.M.C.A.S.

Tel: 01.64.41.53.72



JAZZ MANOUCHE

Repas animé par JAZZ MANOUCHE au restaurant d'entreprise de melun

GEVREY - CHAMBERTIN

Quatre garçons musiciens et comédiens se sont réunis pour le plaisir du mot, du rire et du swing. Cuvée humoristique.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

On chaloupe entre Tango, Jazz et Bossa sur une mise en scène drôle et émouvante.

Chansons absurdes et désopilantes bourrées de calembours et de malicieuses suggestions.

Repas à 5€*

JAZZ BAND de Bourron - Marlotte

27 musiciens: cordes, saxophones, clarinettes, trompettes.

20h30 à BOIS LE ROI

Programme:

Sur les airs de Glenn MILLER: Just a Gigolo, Rock around the clock, Hello Dolly, Besame

Un répertoire variant des années 1920 à 1960.

Repas à 5€*



JAZZ MANOUCHE

Quartet: 2 guitares, un violon et une contrebasse.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

Programme varié de jazz manouche.

Repas à 5€*

*Repas à 5€ comprenant :

Assiette anglaise (charcuterie - salade) et fromage

Boisson non comprise



Inscription CMCAS de Melun Tel: 01.64.41.53.72

Programme de la saison JAZZ

MUZ'NOUCH

5 musiciens : une contrebasse, un accordéon, deux guitares et un chanteur. Cinq hommes qui prennent la liberté de chanter les femmes, la politique, la tendresse, les bouteilles et la mémoire.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

Leurs chansons évoquent la vie populaire, les peines et les espoirs et la gouaille des libraires. Avec des accents de Léo FERRE, sur une musique Big bang.

Repas à 5€*

DJIVILLI QUARTET

Orchestre composé d'instruments à cordes : guitares, violon et contrebasse.

Il puise leur racine dans le jazz de Django REINARDT et Stéphane GRAPELLI.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

Ancré dans la culture Jazz française, ce qui frappe le plus à l'écoute de leur musique, c'est la générosité dont sont chargés les mélodies et les chorus. Musique populaire sous de faux airs de jazz manouche traditionnel, une vraie démarche moderne et novatrice.

Repas à 5€*

MANASWING

Trio de jazz swing: c'est la rencontre de trois passionnés qui effeuillent les partitions.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

Véritable hymne à la nature et à la musique. Créateur d'une énergie magique, le mana est d'un rythme tantôt démoniaque, tantôt angélique, le swing. Inspiration tirée du jazz manouche.

Repas à 5€*

GADJOLOGIE

Quartet composé des instruments suivants : guitares, violon, accordéon et contrebasse.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

C'est du thème rageur, parfois mélancolique, inspiré du manouche et du jazz. C'est aussi une rythmique énergique et un répertoire de compositions originales arrangées pour ce quartet soucieux d'explorer tous les univers musicaux.

Repas à 5€*

HOT CLUB DE CORSE

Trois guitaristes, une contrebasse et un violon : un quintet à l'image de l'instrumentation hot club de France d'avant guerre.

Groupe de jazz manouche

20h30 à BOIS LE ROI

Programme:

Guitares tsiganes, violon chanteur et contrebasse puissante ayant la vivacité du jazz manouche et la chaleur d'une âme corse.

Un phrasé décontracté et précis, qui swingue sans reprendre son souffle et s'envole vers l'improvisation dans la plus pure tradition du Hot club de France de Django REINARDT et Stéphane GRAPELLI.

Repas à 5€*

30

Clotûre estivale et rentrée sociale

PILS-SCHNAPS

Orchestre Bavarois composé de 16 musiciens issus de l'harmonie Briarde.

20h30 à VILLENEUVE SAINT DENIS

Programme:

Répertoire traditionnel festif : Beer Barrel Polka, Tyroler Lander, Vienne reste Vienne, Au plaisir des bois, Come prima...

De la bière, de la bière et ...de la choucroute !!!

Repas à 15€ comprenant :

Choucroute + dessert (boisson non comprise)





Venue du Père Noël à Savigny le Temple

le dimanche 16 décembre 2007 - SLV 2

Nous étions tous dans la salle où le sapin de Noël faisait figure de vedette quand tout à coup, on frappe à la porte. Petits et grands font silence et surpris attendent l'ouverture de la porte.

Tous rous crions « PERE NOEL, PERE NOEL » !
Personne ne vient, alors nous recommençons PERE NOEL,
PERE NOEL!

Et là, la porte s'ouvre !!!!!



Emerveillés devant LE PERE NOEL, petits et grands aussi surpris les uns et les autres.

C'est le silence absolu devant cet homme vêtu de rouge et de blanc qui reprend la vedette au sapin de Noël.

Le père Noël fait le tour de tous les enfants en distribuant des papillotes à chacun, il s'installe à coté du sapin et distribue le cadeau tant attendu de chaque enfant. Les uns pleurent de peur en le voyant mais le père Noël essaye de les rassurer. Les autres, fiers de le voir enfin en vrai, le remercient pour le cadeau.

Après que chaque enfant ait eu son cadeau, le père Noël convie petits et grands à partager le goûter préparé par l'équipe de la SLV.

Merci à toute l'équipe de la SLV 2 pour cet après midi apprécié de tous et remplie de bonheur avec ce père Noël si généreux.

Vivement l'année prochaine pour accueillir le Père Noël à la SLV 2.

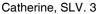
Hélène Martin, SLV 2



Don Camillo - SLV 3

C'est 50 collègues qui ont participé à la soirée Don Camilo organisée par la SLV. 3 le vendredi 7 mars 2008. Soirée placée sous le signe de la bonne humeur grâce aux trois humoristes présents qui ont tellement bien su nous dépeindre l'actualité politique et surtout nous en faire rire ce qui n'est pas chose aisée aujourd'hui !!!

Le dîner était de qualité et a réjouit nos papilles, à recommander, sans modération.





Claude François

« Le moulin de Dannemois »

Dimanche 2 Décembre 2007 - SLV 7 et 10

Une journée merveilleuse sur un site qui ne l'est pas moins.

Avec des gens qui vivent leur passion,



qui vous reçoivent comme des amis. La propriétaire des lieux Mme Lescure, est elle-même, fille d'agent Gaz De France.

Fan où pas, c'est une journée à vivre. Visite, repas et spectacle formidables que nous fûmes 80 à apprécier. !
Cette journée a été organisée par les SLV 10 et 7, avec la participation de quelques collègues des SLV 1, 2 et 3.

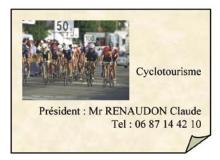
Les présidents des SLV 10 et 7 Marlyse et Gilbert















C.O.S.E.G. Club Omni Sport

Electricien et Gazier







09 juin 2007

A la demande de la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-marins (FFESSM), le Coseg ABYSS club a répondu présent à l'événement mondial de la Plongée 2007:

Faire des baptêmes, dans un immense bassin installé, sous le monument symbolisant la FRANCE : la TOUR



Le 09 juin 2007

- 140 baptêmes à créditer au Coseg ABYSS Club sur cette journée.
- (4 moniteurs et 2 assistantes)
- 6h30 en immersion afin de baptiser les touristes de toutes nationalités.
- 200 futurs plongeurs équipés par nos deux assistantes pour cette seule journée.

La communication :
Cette manifestation était relayée par les médias du monde entier (Brésil, Hollande, USA, Espagne, Italie, Allemagne, Russie, etc.

Les Objectifs:

Outre le plaisir de faire partager notre passion sousmarine, nous nous devions d'aborder la sensibilisation des baptisés à l'avenir de nos océans et à la fragilité de l'écosystème marin.

Conclusions

Le Coseg ABYSS Club a atteint ses objectifs et est fier d'avoir pris part à cet événement de 1ère importance. Sûr que cette aventure restera à jamais dans nos mémoires!!

Gilles AUTANT - Moniteur Fédéral FFESSM



La section Karting du COSEG Melun

Les news de KART'ELEC

Grâce aux beaux résultats de début de saison (2 places de 1er, 1 place de 2ème et aux gros points glanés dans les 3 grandes courses de l'année: 7ème des 6 h00, 10ème des 12 heures et 7ème des 9h00.

terminé L'équipe 9ème championnat KARTLAND 2007



Les rencontres amicales de l'année

Samedi 29 Septembre Open KART'ELEC course traditionnelle où 1 pilote Kart'elec est associé par tirage au sort à 1 pilote inscrit de la CMCAS

 Vendredi 19 Octobre INTER – SLV Grand succès avec 60 pilotes inscrits pour l'édition 2007 disputée par équipes de 3 pilotes sur la grande piste de 1500 m du circuit Kartland!

Toutes les nouvelles du club sont à votre disposition sur le site: http://kartelec.free.fr

Si vous êtes tentés . . . hop !!! ...en kart ... avec nous ..



Entraînement chaque vendredi à Kartland de 17 à 19 h00



onnaissez-vous le Club

Vous aimez la nature, faire de l'exercice avec une bande de copains, vous êtes seul ou en famille, vous savez faire du vélo, alors n'hésitez plus !!! Les bacots tout terrain sauront



vous faire découvrir des endroits magiques de notre jolie région, et beaucoup de sites en France où l'on pratique le VTT en accord avec la nature. Des sorties sont prévues tous les dimanches matins, des mini séjours un peu partout en France, des raids VTT sont collégialement décidés en réunion du club chaque premier mardi du mois à 19 heures à la mairie de Bois le Roi, pour faire plus ample connaissance, vous pouvez aussi vous connecter sur notre site VTTBTTCOSEG, ou en contactant les responsables du Club Jean-Paul au 06-22-66-47-01 ou Alain au 06-60-33-31-13.



Marche Et Rêve

Le 1^{er} Mars 2003, s'est créée une section Randonnées Pédestres au COSEG (Club Omni Sports des Electriciens et Gaziers) de la CMCAS MELUN.



La section est adhérente à la Fédération Française de Randonnées Pédestres sous le numéro : 04734.

Chaque adhérent est licencié à la FFRP, cotise à la section randonnées et au COSEG. Nous organisons en moyenne 1 à 2 sorties par mois, sur 1 journée, et des séjours de 4 à 6 jours, un calendrier est établi pour l'année.

Afin de découvrir la section randonnées, nous vous inviterons à notre prochaine sortie

Si vous êtes intéressé par cette activité, vous pouvez prendre contact auprès de :

Muguette : tél : 06-71-47-12-29 E-mail : muguette6@wanadoo.fr

Ou par courrier : COSEG MELUN – SECTION RANDO 18 rue Gatelliet – BP 41 –77003 MELUN Cedex

Vous êtes randonneuse ou randonneur, vous voulez découvrir la randonnée dans une ambiance conviviale, alors venez nous retrouver au COSEG





Coseg ABYSS CLUB

Club F F E S S M N° 7770699 Fondé en 1998 par Gilles AUTANT moniteur Fédéral

NOTRE CLUB DE PLONGEE SOUS MARINE Vous propose pour la saison 2008/2009 :

1-Des baptêmes de plongée en piscine (gratuits) dès l'age de 10 ans

Effectués par 4 moniteurs diplômés

2-L'initiation à la Plongée Sous Marine avec bouteilles dès l'age de 10 ans

Cours théoriques et pratiques dispensés par 4 moniteurs diplômés

3-L'obtention les brevets internationaux de plongée FFESSM: Niveau 1 (14 ans); Niveau 2 (16 ans); Niveau 3

Dirigé par un moniteur FFESSM agréé Jeunesse et Sports

4-De bénéficier des « Passerelles» P.A.D.I vers FFESSM

Délivré par un moniteur FFESSM agréé Jeunesse et Sports

5-De participer, <u>dès l'obtention du niveau 1</u>, aux sorties en Fosse de plongée (20 mètres) à UCPA 92

Dirigées par un moniteur FFESSM agréé Jeunesse et Sports et organisées par le club.

6-De participer à la Sortie Mer effectuée la plupart du temps dans l'Archipel du FRIOUL (près de Marseille) en période estivale

Organisée par le club

7-De participer aux sorties Salons Nautique et plongée en fin d'année et bien d'autres activités diverses
Organisées par le club

Venez faire un baptême ! Appréciez l'ambiance conviviale du club (sans aucune formalité)

Les entraînements en piscine s'effectuent le Mardi soir de 21h30 à 23h00 à la piscine du MEE SUR SEINE. (Matériel fourni par le club)

Combien ça coûte <u>par an</u>? Environ une centaine d'euros tout compris suivant l'age.

Qui contacter pour plus d'informations?

Site de Melun Gilles AUTANT: Tel bureau 01 64 41 54 27

Portable 06 09 68 56 64

Site de Savigny Georges TEYGEMAN: Portable 06 22 93 24 45



TROPHEE ANDROS: C'EST FORT DE GLISSE!!!

Pour la première fois cette année, la CMCAS de Melun a organisé du jeudi 31 janvier au dimanche 3 février 2008 ce séjour sous le signe des courses automobiles sur glace; notre arrivée à l'institution de Super Besse, sous le soleil le jeudi laissait augurer le beau temps...



Le vendredi matin, visite de la fromagerie avec Cali la propriétaire, qui a su nous faire partager sa passion de l'élevage. Après une dégustation de fromages, le groupe est rentré sous le brouillard et la neige. La première balade en quad a été faite sous le froid, la pluie et le vent. Malgré ces conditions





atmosphériques difficiles, les plus courageux ont assisté aux courses du Trophée Andros le vendredi soir.

Heureusement, le reste du week-end a été ensoleillé, ce qui a permis de profiter pleinement des balades en quad des 2 derniers groupes et des courses du Trophée Andros le samedi. A souligner le bon accueil réservé par l'institution et les repas fort copieux !!

Catherine & Patrick

Week-end ski à Morillon

Cette année, le week-end ski s'est déroulé à l'institution de Morillon du 13 au 16 mars 2008.

26 participants étaient présents. Repas collectif, soirée dansante et anima-



tion pour la décontraction; neige et soleil étaient au rendez-vous, certains sont vite passés du rose au rouge écarlate.

Le dernier soir, nous nous sommes retrouvés autour d'une fondue savoyarde (photo) et la soirée organisée par la CCAS s'est terminée par un combat de « Sumo » entre les résidents.

Après les éliminatoires, le combat fut remporté brillamment en 3 rounds par



la CMCAS de Melun représentée par Mr Denis Renaud de la Slv 3 (photo) contre la CCAS de Brest.

En espérant de nouvelles affectations et vous recevoir encore plus nombreux l'année prochaine.

Sportivement KLM

Journée à **Londres**

Le samedi 15 mars 2008

7 heures du MAT...à la Gare du Nord, un peu froissés, un peu frileux. Embarquement dans l'EUROSTAR.... Certains s'y réveillent doucement, d'autres s'y assoupissent à nouveau. Un coup d'œil sur les dernières maisons françaises, en briques rouges, puis, plongeon sous terre et sous mer... 20 minutes après, on essaye de déchiffrer les premiers panneaux signalétiques anglais.....

Arrivée à la jolie gare SAINT-PANCRAS et prise en charge dans le car des 50 visiteurs. Un rayon de soleil accompagne la visite guidée de la ville où se succèdent les monuments célèbres: Big Ben, L'Abbaye de Westminster, La Tamise, Tower Bridge, Tower of London, Buckingham Palace, Trafalgar Square, Piccadilly Circus.

La REINE n'était pas au rendez-vous! Elle avait fait dresser à sa fenêtre un drapeau

signifiant son absence.... Dispensés de révérences et de protocole, nous étions donc plus libres pour apprécier les façades d'immeubles et pubs typiques, ainsi que les passants, parfois hauts en couleur.

Déjeuner copieux et tout à fait « mangeable », malgré la réputation culinaire anglaise

Après-midi libre dans les divers quartiers de la ville où de très jolis magasins (cuirs, vêtements, bijoux épicerie fine etc..) nous attendent.

Un petit THE, avec un nuage de lait, à 17 heures, comme le veut la tradition et retour vers le car, accompagnés de la non moins célèbre pluie anglaise, fine et traversante à souhait!

Dîner apprécié dans l'EUROSTAR et retour à la case départ vers 22 heures

Journée réussie, à renouveler, peut-être sur deux jours comme nous l'ont suggéré plusieurs des participants

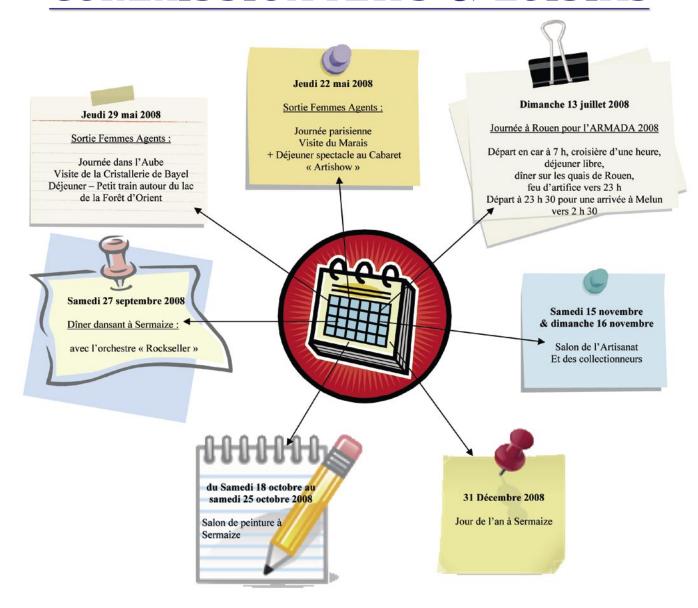
Martine CABANERO







COMMISSION ARTS & LOISIRS





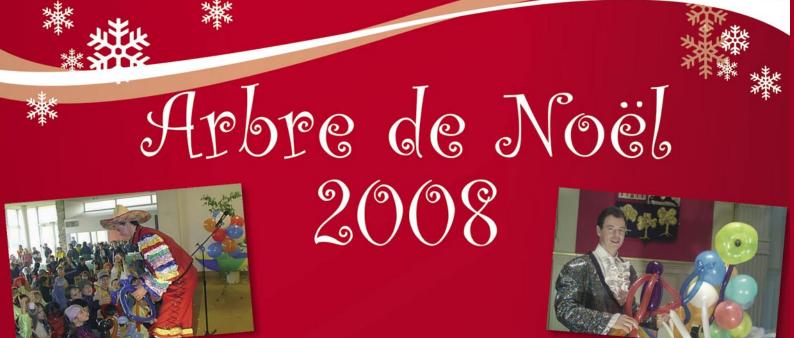
La CMCAS CMCAS vous convie à un exceptionnelle. « largue les amarres »

ROUEN

Le dimanche 13 juillet 2008

A l'occasion du 5ème rassemblement des plus beaux voiliers du monde avec la possibilité de monter à leur bord, la CMCAS vous convie à une journée exceptionnelle.

De surcroît, cette année sera mis en service le pont Gustave Flaubert le plus haut pont mobile d'Europe et le plus long du monde qui formera un véritable Arc de Triomphe sur l'Armada 2008. Cette journée s'achèvera autour d'un dîner et sera accompagnée d'un feu d'artifice. Cette manifestation n'a lieu que tous les cinq ans, ne ratez pas cette occasion.



Chris et Sarah vous accueilleront

Le Dimanche 14 décembre 2008 A Bois le Roi

Pour vous présenter le spectacle de Noël

«Magie et grande Illusion»







D'autres surprises seront au rendez-vous Réservez d'ores et déjà votre date









